



# Commune de Velleron

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

~  
DEPARTEMENT  
DE VAUCLUSE

-----  
**SEANCE DU LUNDI 29 JANVIER 2024**

### Nombre de membres :

En exercice : 23  
Présents : 17  
Votants : 22

### Date de la convocation :

Le 23 janvier 2024

## DELIBERATION

### N°2024-202

### OBJET :

**Dénomination d'une  
voie communale :  
Traverse des Colibris**

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf janvier à dix-huit-heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Velleron, légalement convoqués par courriel en date du vingt-trois janvier deux mille vingt-quatre, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville et sous la présidence de Philippe ARMENGOL, Maire.

**Etaient présents** : Mmes et MM. Philippe ARMENGOL, Gilles LAUGIER, Sophie MARQUEZ, Hervé BERENGUER, Nicole RIVES, Cécile LAGET-BARBET, Sabine BAUPREY, Alexandra BOURGOIN, Nicole VIAU, Thomas GAUDION, Auli GUILLAND, Bernard SENET, Marion RUDELLE, Daniel CLERC, Yannick VITALBO, Bernard THUY et Laurence HEDDAR.

**Absents ayant donné procuration** : Katia CAVALLINI (procuration à Sophie MARQUEZ), Karim AKAR (procuration à Alexandra BOURGOIN), Franck PESCHIER (procuration à Hervé BERENGUER), Cédric CLARETON (procuration à Philippe ARMENGOL) et Ludovic THEVENET (procuration à Gilles LAUGIER).

**Absente** : Rachel TASSAN

**Secrétaire de séance** : Cécile LAGET-BARBET

M. Hervé BERENGUER, Adjoint délégué à l'Urbanisme, rapporte aux membres du Conseil municipal :

L'association « Les colibris de velleron », qui œuvre pour la défense du quartier de la Grande Bastide contre son urbanisation, a récemment sollicité la mairie afin de nommer un axe qui ne porte pas de nom et qui est situé entre le chemin de la Grande Bastide et celui de la Pyramide. L'association propose aux élus du Conseil municipal de dénommer cette voie : « Traverse des Colibris ». Cette appellation, à portée principalement symbolique, mettrait en relief la mobilisation active de cette association pour la défense de l'environnement et de l'intérêt général.

Les membres du Conseil municipal sont invités à se prononcer sur cette dénomination.

### LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU le code général des collectivités territoriales,
- **CONSIDERANT** l'intérêt de dénommer de façon précise les voies de la commune afin de pouvoir mettre à jour la base Adresses et d'en informer les services concernés,
- **ENTENDU** l'exposé de M. Hervé BERENGUER, Adjoint délégué à l'Urbanisme, et après débat,

### DÉCIDE À L'UNANIMITÉ :

**ARTICLE UNIQUE** : D'approuver la dénomination proposée par l'association « Les colibris de velleron » pour la voie située entre le chemin de la Grande Bastide et celui de la Pyramide à savoir : Traverse des Colibris.

Cécile LAGET-BARBET

Philippe ARMENGOL,

Contrôle de la légalité

Secrétaire de séance



Maire de VELLERON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218401420-20240129-D2024-202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2024

Affichage : 31/01/2024

Et ont signé les membres présents, après lecture faite, pour expédition certifiée conforme.  
Le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou affichage, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès de la commune, conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte.